

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 15 JUILLET 2024
PROCES-VERBAL

L'an 2024 et le 15 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de DUBOIS Thomas, Maire

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, GAMBARDELLA AUDREY, KEMPEN Sabrina, LONGUEPEE Nicole, VIRON Marine, MM : BASSO Claude, BODEVING Jacky, FREULON Jean-Louis, LACIRE Jérôme, POTRON Philippe, SBAI Nabil,

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARQUES Isabelle à Mme CHILD Nathalie, MM : DARDENNE Olivier à M. BASSO Claude, MOREAU Franck à M. SBAI Nabil

Excusé(s) : Mmes : BARBIER Séverine, HESTIN Vanessa, M. MONIER Guy

L'an 2024 et le 15 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de DUBOIS Thomas, Maire

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, GAMBARDELLA AUDREY, KEMPEN Sabrina, LONGUEPEE Nicole, VIRON Marine, MM : BASSO Claude, BODEVING Jacky, FREULON Jean-Louis, LACIRE Jérôme, POTRON Philippe, SBAI Nabil

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARQUES Isabelle à Mme CHILD Nathalie, MM : DARDENNE Olivier à M. BASSO Claude, MOREAU Franck à M. SBAI Nabil

Excusé(s) : Mmes : BARBIER Séverine, HESTIN Vanessa, M. MONIER Guy

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 12

Date de la convocation : 11/07/2024

Date d'affichage : 11/07/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

le : 18/07/2024

et publication ou notification

du : 18/07/2024

A été nommé(e) secrétaire : Mme GAMBARDELLA

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

GARANTIE D'EMPRUNT AU FOYER REMOIS-LOGEMENTS « BATELIERS »

ATTRIBUTION DU MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE - **24_2024**

LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES - CONVENTION DESIGNANT LE GRAND REIMS COMME RESPONSABLE DU GROUPEMENT - **25_2024**

DEMANDE DE SUBVENTION AU GRAND REIMS - PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DU PATRIMOINE NATUREL ET DU CADRE DE VIE - **26_2024**

MODIFICATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juin 2024

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil municipal du 3 juin 2024

GARANTIE D'EMPRUNT AU FOYER REMOIS-LOGEMENTS « BATELIERS »

Cette délibération consiste, pour le Conseil Municipal, à accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt n° **158987 d'un montant total de 2.823.433 €**, souscrit(s) par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt N°158987, constitué de 8 lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de **2.823.433 €** augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Le conseil municipal s'étonne que cette délibération arrive une fois le bâtiment construit. Il aurait été opportun d'en délibérer avant.

Monsieur le Maire propose de revoir avec le Foyer Rémois les conséquences pour la commune des garanties d'emprunt et de conditionner cette garantie lors d'un futur rendez-vous (même si le risque est faible)

La délibération est ajournée. *A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)*

réf : **24_2024** / ATTRIBUTION DU MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juin 2024 décidant de recourir à la procédure adaptée du code des marchés publics pour le marché de fourniture et de livraison des repas pour le restaurant scolaire et le restaurant de l'accueil de loisirs

Vu l'analyse des offres remises par l'entreprise « Caisse des écoles de Reims » et l'entreprise « API »

Vu l'avis de la commission « Marchés à procédure adaptée », dite commission « MAPA », mise en place par la Commune de Sillery, réunie le 11 juillet 2024 ;

Monsieur le maire propose de retenir l'offre de l'entreprise « Caisse des écoles de Reims »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE Monsieur le maire à signer le marché de fourniture et livraison des repas avec l'entreprise « Caisse des écoles de Reims »

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L.541-10 et R.543- 53 à R.543-56

VU l'arrêté du 30 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers,

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement,

Considérant que l'éco-organisme CITEO, en charge de la responsabilité élargie des producteurs sur les emballages, propose aux collectivités territoriales qui assurent le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés une convention leur permettant une prise en charge des coûts liés au nettoyage et à la réduction de ces déchets abandonnés sur l'espace public, sous la forme de soutiens financiers, du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025, reconductible pour une durée de trois ans,

Considérant que CITEO favorise le groupement de communes dans le cadre de cette convention de soutien avec la désignation d'une collectivité Responsable. La gestion de ce Groupement de Communes est formalisée par une Convention type de Groupement associée à la convention de soutien.

Considérant que CITEO a confirmé que la Communauté urbaine du Grand Reims peut adhérer à cette convention de soutien au titre de ses compétences dans les domaines de la création, les investissements, l'entretien et le fonctionnement d'équipements touristiques, la propreté sur les voiries d'intérêt communautaire et l'aménagement et l'entretien de la coulée verte,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire (ou la note de synthèse valant exposé des motifs)

Vu les précisions apportées par le vice-président à la gestion des déchets du Grand Reims, selon lesquels l'adhésion à ce PLDA, élaboré dans le cadre d'un groupement avec la Communauté urbaine du Grand Reims, confirmera entre autre la volonté de la commune de bénéficier du service des gardes-champêtres de la Brigade environnementale du Grand Reims. A noter également que les subventions qui devraient être obtenues avec ce PLDA vont couvrir les dépenses liées à cette brigade et qu'il n'en couvrira rien à la commune.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de désigner la Communauté urbaine du Grand Reims comme responsable du groupement de communes pour adhérer et signer la convention de soutien avec CITEO dans le cadre de la lutte contre les déchets abandonnés diffus sur l'espace public,

d'autoriser Madame/Monsieur le Maire à signer la convention type de groupement associée à la convention de soutien, désignant le Grand Reims responsable du Groupement,

de renoncer à solliciter un soutien auprès de CITEO, au titre de la commune, pendant la durée de la convention de groupement.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le maire présente le projet suivant :

**Projet de Végétalisation et Biodiversité Communale :
Aménagements Écologiques Intégrés**

Partie 1 : Aménagement global du jardin sauvage

Dans la continuité de l'existant, notre commune propose l'aménagement global du jardin sauvage. Cet espace sera enrichi par des plantations favorisant la biodiversité et la pollinisation, en lien étroit avec le rucher communal déjà implanté. Par exemple, nous prévoyons la plantation de haies d'essences locales et la création de prairies fleuries, qui serviront de corridor écologique pour les pollinisateurs tels que les abeilles et autres insectes bénéfiques.

Partie 2 : Plantations dans le village

Forts du succès des 400 arbres plantés ces dernières années, nous poursuivons nos efforts de végétalisation. Ces nouvelles plantations visent à combattre le réchauffement climatique, améliorer la qualité de l'air et favoriser la nidification des oiseaux ainsi que la pollinisation par les insectes. Nous envisageons également de planter des arbres fruitiers dans les espaces publics pour promouvoir la biodiversité locale et offrir des ressources alimentaires aux habitants et à la faune.

Partie 3 : Végétalisation du cimetière

Le projet de végétalisation du cimetière apportera de nombreux avantages pour la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique.

Nous souhaitons engazonner l'ensemble des allées du vieux cimetière.

Nous prévoyons d'introduire des plantations diversifiées et d'installer des nichoirs pour les oiseaux. Cette initiative contribuera à transformer cet espace en un refuge pour la faune locale, tout en offrant un cadre de recueillement plus agréable et en renforçant les continuités écologiques du village.

Vu l'estimation du coût de ce projet s'élevant à 25 000 euros HT

Considérant l'appel à projets du Grand Reims dans le cadre de la préservation de la biodiversité, du patrimoine naturel et du cadre de vie

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

SOLLICITE une subvention auprès du Grand Reims dont le montant maximum est fixé à 50% du coût du projet.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

MODIFICATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Suite à l'appel d'offres pour la restauration scolaire, les tarifs des repas facturés à la commune augmenteront sensiblement à partir du 1^{er} septembre.

Jusqu'à aujourd'hui, le repas était facturé 3,54 euros. Il sera facturé 4,19 euros au 01/09/2024. Cela représente une augmentation de 18%.

Pour compenser cette hausse des charges pour la commune, le Conseil municipal souhaite modifier les tarifs de la restauration scolaire.

Le Conseil municipal souhaite prendre le temps de la réflexion pour adopter des tarifs au plus juste et éventuellement redéfinir les tranches liées au quotient familial. Les deux tranches actuelles n'ayant plus forcément beaucoup de sens.

Monsieur le Maire fait la proposition suivante :

- travail en septembre 2024 sur la répartition des tarifs et des coefficients ;
- travail informatique ;
- mise en application après les vacances de la Toussaint.

La délibération est ajournée

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu :

Monsieur le maire lit un courrier du centre de santé Gutenberg qui se positionne pour un futur aménagement de locaux professionnels aux anciens ateliers municipaux, rue de la source :
Projet de création d'un centre de balnéothérapie et ainsi d'un partenariat pluri professionnel avec les professionnels de santé de Sillery. Un rdv est organisé avec le président du groupe, M. Michaut, pour apporter des précisions quant au projet.

Le centre Gutenberg insiste sur le fait que l'engagement du Conseil municipal doit être entier pour la réussite du projet et que le prix de cession souhaité constitue une part importante de la faisabilité de ce programme.

Mme Sabrina Kempen dresse un état des lieux des dispositifs de vacances d'été débutés le 8 juillet.

- 1^{ère} semaine : 175 enfants - 2^e semaine : 180 enfants - 3^e semaine : 166 enfants prévus.

Rappel quant aux conditions d'accueil des aides-animateurs : possibilité de prise en charge financière du BAFA par la commune.

Monsieur le maire évoque une réunion de concertation le 16 juillet avec l'entreprise Photosol et différents partenaires locaux pour l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la propriété Frangaz. Des mesures de compensation consistant à renaturer des sites en favorisant la biodiversité sont en cours d'élaboration.

Un élu évoque les troubles à l'ordre public provoqués par un administré fréquemment en état d'ébriété. Peu de solutions s'offrent à la commune pour enrayer la situation. Monsieur le maire doit rencontrer le nouveau commandant de la Brigade de gendarmerie de Taissy pour tenter de trouver une réponse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

La date du prochain conseil municipal n'est pas encore fixée.

En mairie, le 22/07/2024

Le Maire,
Thomas DUBOIS

La Secrétaire,
Audrey GAMBARDELLA